Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260211-DELIFEV202603-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze février deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, CORTES, LE MESTRE, LANDURE, L'HOSTIS, TALON

Absents : François-Xavier IMBERDIS, Yvonne LE ROUX
Secrétaire de séance : Laurent JESTIN

DATE DE CONVOCATION *: 05/02/2026*
DATE D'AFFICHAGE *: 12/02/2026*
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – LOTISSEMENT DE GUERNEVEZ 3

Mme le Maire expose que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commune à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2025, qui se résument ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	160.327,94 €	268.922,82 €	108.594,88 €
Section d'investissement	111.306,46 €	148.945,98 €	37.639,52 €

Avant débats et délibérations, Mme le Maire quitte la salle du Conseil. La présidence est assurée pour Mme Estelle BALCON, 1ère Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Lotissement de Guernevez 3.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Laurent JESTIN.